

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT  
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE  
EXCEPTIONNELLE  
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

**N° 2000937 - MCH**

Le Président du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n°2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2020,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2020 au grade d'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE :

Nom	Prénom	Situation actuelle ( <i>grade, échelon</i> )		Date d'effet de l'avancement
LEBARBENCHON	CATHERINE	Assistant socio-éducatif principal	11	01/01/20

**Article 2** : Madame la directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 3 juillet 2020

**Pour Le Président du CCAS  
La directrice du CCAS**

**Anne MALMARTEL**

**Notifié à l'agent le :**

**Signature :**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT  
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO-  
EDUCATIF  
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

**N° 2000938 - MCH**

Le Président du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 juin 2020,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2020 au grade de CONSEILLER SUPERIEUR SOCIO-EDUCATIF :

Nom	Prénom	Situation actuelle ( <i>grade, échelon</i> )		Date d'effet de l'avancement
MARIE	AGNES	Conseiller socio-éducatif	11	01/01/20

**Article 2** : Madame la directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 3 juillet 2020

**Pour Le Président du CCAS  
La directrice du CCAS**

Anne MALMARTEL



**Notifié à l'agent le :  
Signature :**